Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260416-4_2026_4_16-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor

Commune Le Mené

La Croix Jeanne Even
22 330 Le Mené

N° délibération

4-2026 4 16

Objet : Modification du tableau des effectifs

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 16 avril 2026

Le 16 avril 2026 à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune Le Mené s'est réuni à la salle d'animation de Saint Jacut du Mené sur convocation en date du 3 avril 2026 adressée par Monsieur DABOUDET Gérard, maire et sous la présidence de Monsieur DABOUDET Gérard, Maire.

Étaient présents (30) : BADOUAL Louisette, BEDEL Martine, CARRO Nicolas, CHEREL André, CHEVALIER Pascal, COLLET Marie-Noëlle, COLLET Patrice, CONAN Cyril, DABOUDET Gérard, DESORT Fabrice, Diehl Cathy, ERMEL Isabelle, FLAUD Frédéric, FLEHO Marie-Claude, GANNAT Marie-Hélène, HAMET-DEBEGUE Céline, HINGANT Arlette, JAFFROT Eric , LABBE Jean-Luc, LACHEVER Aedin, LE GOFF Charlotte, MOY Jean-Yves, OLIVROT Mélanie, PERRIN Yvon, POULAILLON Martine, QUERE Mélanie, ROCABOY Jean-François, ROUXEL Anne-Marie, TERTRE Rémy, VAYER Matthieu.

Étaient absents en ayant donné pouvoir (5) : DONNE Jean-Michel ayant donné pouvoir à DESORT Fabrice, KERAUDREN Charlotte ayant donné pouvoir à DABOUDET Gérard, ROUILLE Daniel ayant donné pouvoir à LACHEVER Aedin, SAGORY Kevin ayant donné pouvoir à MOY Jean-Yves, Schmittag Emmanuelle ayant donné pouvoir à HAMET-DEBEGUE Céline.

Etait excusé (0) :

Etait absent (0) :

Madame Martine Bedel est désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	30
Pouvoirs	5
Pour	35
Contre	
Abstention	

OBJET Modification du tableau des effectifs :

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,
Vu le budget,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Le Maire informe l'assemblée :
Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.
Considérant la nécessité de remplacer le chef d'équipe bâtiment dont le départ en retraite est prévu en fin d'année,
Considérant le besoin d'anticiper la démarche de recrutement compte tenu des congés et du compte épargne temps de l'agent,

Le Maire propose à l'assemblée :

- ☐ De créer un poste de Chef d'équipe maintenance et entretien du patrimoine bâti à temps complet à compter du 1er mai 2026. Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des agents de maîtrise et techniciens.
- ☐ OU D'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel de catégorie B ou C, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée d'un an.

Le niveau de rémunération sera fixé conformément à la délibération relative au RIFSEEP
Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois suivant :

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260416-4_2026_4_16-DE

Filière	grade	ETP POSTE	ETP agent
Administrative		19	19
	Adjoint administratif	2	2
	Adjoint administratif ppal 2° cl	1	1
	Adjoint administratif ppal 1° cl	7	7
	Rédacteur	3	3
	Rédacteur ppal 2° cl	1	1
	Rédacteur ppal 1° cl	2	2
	Attaché Territorial	1	1
	Attaché Territorial principal	2	2
Animation		13	12.8
	Adjoint d'animation	6	5.8
	Adjoint d'animation ppal 2° cl	2	2
	Adjoint d'animation ppal 1° cl	2	2
	Animateur	2	2
	Animateur principal 2° cl	1	1
Médico sociale		1.8	1.8
	Auxiliaire puériculture de classe normale	0.8	0.8
	Auxiliaire puériculture de classe supérieure	1	1
Technique		60.37	57.23
	Adjoint technique	25.43	24.43
	Adjoint technique ppal 2° cl	6.94	6
	Adjoint technique ppal 1° cl	11	11
	Agent de maîtrise	8	6.8
	Agent de maîtrise principal	5	5
	Technicien	1	1
	Technicien ppal 2° cl	1	1
	Technicien ppal 1ère classe	2	2
Police		1	1
	Brigadier chef principal	1	0
Sociale		8.11	7.71
	agent social	2	1.6
	Agent social principal 2ème classe	1.4	1.4
	Agent de maîtrise	2	2
	Agent de maîtrise principal	0.91	0.91
	éducateur jeunes enfants	0.8	0.8
	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	1	1
Total général		103.28	99.54

Pour extrait conforme

Le Mené, le 20 avril 2026

Gérard DABOUDET,

Maire

Martine BEDEL

Secrétaire de séance

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (3, contour de la Motte - CS 44416- 35044 Rennes Cedex)ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu :

- de son dépôt en Sous-Préfecture le 22/04/26

- et de sa publication le 20/04/26

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)